

UGSEL
277 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS

N/REF : 20840481510587
TELEPHONE : 01.56.24.76.00

ATTESTATION D'ASSURANCE

1. Responsabilité Civile

2. Responsabilité Civile « Emprunt de Locaux ou Biens Confiés »

Nous soussignés, MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ASSURANCES, 277 rue Saint Jacques 75256 PARIS CEDEX 05, attestons que l'**UGSEL** :

1. Responsabilité Civile

A qualité d'assuré au titre du contrat référencé ci-dessus à compter du 01/10/2017 jusqu'au 01/10/2018, garantissant les conséquences pécuniaires de sa Responsabilité Civile du fait de ses activités en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés à autrui dans les limites suivantes :

Nature des garanties	Montant des garanties		Franchises
Garanties de base	Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	Sans excéder pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	Dommages matériels et immatériels
Toutes garanties sauf celles ci-dessous :	9.000.000 € par année d'assurance	1.200.000 € par sinistre	10 % de l'indemnité mini : 75 € maxi : 380 €
Faute inexcusable	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre		Néant
Intoxications alimentaires	1.220.000 € par année d'assurance		Néant
Vols par préposés		153 000 € par sinistre	225 €
Atteintes à l'environnement accidentelles	750.000 € par année d'assurance		10 % de l'indemnité mini : 380 € maxi : 1.500 €
Dommages immatériels non consécutifs	75.000 € par année d'assurance		10% de l'indemnité Mini 100 € Maxi 1.000 €
Défense pénale	Inclus dans la garantie mise en jeu		Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours	20.000 € par sinistre		Néant

2. Responsabilité Civile « Emprunt de Locaux »

A qualité d'assuré au titre du contrat référencé ci-dessus à compter du 01/10/2017 jusqu'au 01/10/2018, garantissant les conséquences pécuniaires de sa Responsabilité Civile « Emprunt de Locaux » dans les limites suivantes :

Nature des garanties	Montant par sinistre	Franchises
Occupation temporaire de locaux n'excédant pas 30 jours consécutifs		
Incendie, explosion	1.525.000 €	10 % de l'indemnité mini : 150 € maxi : 450 €
Dégât des eaux	76.300 €	
Dommmages électriques	4.600 €	
Bris des glaces	1.600 €	
Vol	3.100 €	
Autres dommages matériels	3.100 €	

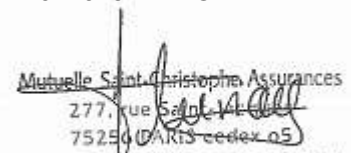
La garantie s'exerce selon les Conditions Générales MSC 470 PRI/04.2012

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager la MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ASSURANCES en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Paris, le 14 septembre 2017

Souscription Collectivités et Entreprises
Nathalie THIRION



Mutuelle Saint-Christophe Assurances
277, rue Saint-Jacques
75256 PARIS cedex 05
Tél. 01 56 24 76 00 - fax 01 56 24 76 28